

## **REUNION DU 6 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à 20 heures le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames BAZIRET, BOUILLARD, CHAUMONT, FOUREZ, GODARD, POUTREL, ROBIOLLE, VAHIDA, Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, GOUEDARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE.

Absents excusés : Mesdames ANNAOUY, VAUVERT (pouvoir à Me VAHIDA), Messieurs CHYLA, DEQUAINDRY, THOMAS

Absents : Messieurs AUBERT, DRI, GUESNON, VARIN, VAUCLAIR.

Mesdames POUTREL et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

-Subvention exceptionnelle comité des fêtes de Clinchamps sur Orne et décision modificative

- Renforcement du réseau électrique basse tension « allée des tilleuls » à Clinchamps sur Orne

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces décisions.

### **45/2019 RETROCESSION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC-RESIDENCE JEAN MERMOZ**

Considérant la convention rétrocession des espaces et équipements communs signée en date du 2 mars 2017 ;

Considérant le procès-verbal de réception des travaux en date du 12 décembre 2018 du lotissement « Résidence Jean Mermoz » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de reprendre les espaces et équipements communs dans le domaine public
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession au profit de la commune et tous les documents nécessaires à ce dossier

### **46/2019 MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE L'ALIENATION DE DEUX CHEMINS RURAUX SUR LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS**

Considérant le souhait des riverains d'acquérir une partie de chemin jouxtant leur propriété, hameau de Percouville, secteur le Pont du Coudray ;

Considérant que le dits chemins ne sont pas cadastrés ;

Considérant que les chemins concernés sont des chemins ruraux, il est nécessaire d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour l'aliénation desdits chemins ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- .Accepte de céder les chemins ruraux à l'euro symbolique
- Le bornage sera à la charge des acquéreurs
- Accepte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires et tous les documents nécessaires à ce dossier

### **47/2019 TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE DE LAIZE LA VILLE ET CLINCHAMPS SUR ORNE**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs des concessions dans les cimetières de LAIZE LA VILLE et de CLINCHAMPS SUR ORNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide les tarifs suivants :

**\*Cimetière de Clinchamps-sur-Orne**

Emplacement traditionnel de 30 années : 120 €

Emplacement traditionnel de 50 années : 200 €

Emplacement caveau pour urnes de 30 années : 200 €

Emplacement caveau pour urnes de 50 années : 400 €

**\*Cimetière de Laize-la-Ville**

Emplacement traditionnel de 30 années : 120 €

Emplacement traditionnel de 50 années : 200 €

Emplacement caveau pour urnes de 30 années : 200 €

Emplacement caveau pour urnes de 50 années : 400 €

Case de columbarium pour 30 années : 200 €

Case de columbarium pour 50 années : 400 €

Caveau d'avance 1 place : 1 180 € + tarif de la concession.

Ces tarifs sont applicables à effet immédiat.

**48/2019 AMORTISSEMENT DE L'ARTICLE 204422 – Subvention d'équipement en nature – personnes de droit privé**

Monsieur le Maire informe que les sommes inscrites l'année précédente à l'article 204422 doivent être amorties.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :**

**DECIDE** que la durée d'amortissement de cet article est de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**49/2019 DECISION MODIFICATIVE POUR AMORTISSEMENTS**

- Vu la délibération précédente concernant l'amortissement de l'article 204422

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les crédits suivants :
  - o Dépenses article 6811 (042) Dotations aux amortissements: + 8250.00€
  - o Dépenses article 022 dépenses imprévues : - 8250.00€
  - o Recettes article 2804422 (040) Subvention d'équipement : + 8250.00€
  - o Dépenses 2188 autres immobilisations corporelles : + 8250.00€

**50/2019 DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX EN REGIE**

Suite à la réalisation de la résidence Jean Mermoz, il a été nécessaire de réaliser une clôture pour délimiter la sente longeant ce lotissement.

La clôture a été réalisée par les agents communaux et les matériaux ont été achetés par la commune.

Des travaux d'aménagement devant la mairie de Clinchamps sur Orne vont être réalisés les prochains jours par les agents communaux (pose de bordure et plantations).

Il est nécessaire de comptabiliser le montant de ces opérations en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les crédits suivants :
  - o Dépenses article 2128 (040) autres agencements et aménagements de terrains : + 2 600€

- Dépenses article 2313 travaux en cours : - 2 600€
- Recettes article 722 (042) travaux en régie : + 2 600.00€
- Recettes article 6419 remboursements sur rémunérations du personnel :  
- 2600.00€

**51/2019 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES DE CLINCHAMPS SUR ORNE**

Attendu qu'il s'agit d'une manifestation culturelle coordonnée par la municipalité et le comité des fêtes de Clinchamps sur Orne ;

Considérant qu'il était acquis que la municipalité verserait une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 320.00€ pour cette manifestation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 320.00€ au comité des fêtes de Clinchamps sur orne

**52/2019 DECISION MODIFICATIVE POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Considérant la délibération n°51/2019 concernant le versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Clinchamps sur Orne d'un montant de 1 320.00€, il est nécessaire d'ouvrir des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les crédits suivants :
  - Dépenses article 6574 subventions de fonctionnement aux associations :  
+ 735.00€
  - Dépenses article 022 dépenses imprévues de fonctionnement : - 735.00€

**53/2019 RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION « ALLEE DES TILLEULS » à CLINCHAMPS SUR ORNE**

Considérant la demande du SDEC ENERGIE de poser un câble en souterrain « allée des Tilleuls » à Clinchamps sur Orne et le remplacement d'un coffret électrique rue Léonard Gille ;

Considérant que les parcelles AB0077 et AB0304 appartiennent au domaine public dont la commune est propriétaire ;

Considérant qu'un protocole d'accord des travaux à effectuer sur le domaine public doit être établi entre le SDEC ENERGIE et la Commune de LAIZE-CLINCHAMPS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le protocole d'accord

**Rapport des commissions et informations diverses :**

**Restauration scolaire:**

Suite à une question posée par les délégués de parents lors du conseil d'école concernant les quantités servies aux enfants il a été demandé au SIGRSO le tableau des grammages recommandés.

Certains enfants de l'école élémentaire se plaignant de ne pas avoir assez à manger, Me POUTREL a demandé aux agents de peser la nourriture non consommée par les enfants : le 5 novembre le poids était de 20 kg.

En moyenne, il est jeté 17,5 kg de nourriture par jour, les grands faisant plus de déchets que les petits.

Abri bus :

Des parents d'élèves du collège ont demandé s'il serait possible d'installer un abri bus pour les enfants qui prennent le bus du collège. La demande va être étudiée pour trouver un emplacement.

Eclairage public :

Monsieur MARTIN a fait un comparatif des consommations de juillet 2018/2019 : il est constaté un gain de consommation d'environ 2 400€ dû à la demande d'extinction des lampadaires plus tôt.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 11 décembre 2019.

La réunion des adjoints aura lieu le 2 décembre 2019 à 18 heures.

Le pot de Noël du personnel et de leur conjoint aura lieu le 18 décembre à 18 heures.

Le spectacle de Noël aura lieu le 14 décembre à 15 heures à Laize la Ville.

Le 17 novembre aura lieu la sortie théâtre, des places sont encore disponibles.

Le vendredi 8 novembre le concert aura lieu à Clinchamps sur Orne.

Séance levée à 21 heures 30.